



# PRÉFET DU VAR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 22 avril 2021

Service Eau et Biodiversité

**Sylvie FANTIN**

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

## Note de synthèse

### Participation du public au processus décisionnel de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement

dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet de la consultation
<b>Objet</b> : demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitat d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-1 du code de l'environnement
<b>Motif(s)</b> : pour procéder ou faire procéder sur le territoire de la commune de Toulon à la stérilisation/destruction des œufs de l'espèce protégée Goéland leucophée ( <i>Larus michahellis</i> ) pour les années 2021, 2022 et 2023
<b>Demandeur</b> : ville de Toulon
<b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur</b> : 1 CERFA + dossier de demande + carte

Contexte de la consultation
La demande vise à permettre la stérilisation des œufs pour éviter un taux de reproduction trop élevé. Le Goéland leucophée ( <i>Larus michahellis</i> ) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire français. En conséquence, le demandeur doit être habilité à détruire à titre dérogatoire les œufs de goélands.
Modalités de consultation
En application des dispositions de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, le cerfa et le dossier de demande de dérogation, ainsi que la note de présentation et le projet d'arrêté préfectoral des services de l'État, ont été mis en consultation par voie électronique sur le site internet - Portail de l'Etat : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a> Les observations sur le dossier de demande ont été communiquées : <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr">ddtm-biodiv@var.gouv.fr</a></li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>

Dates de la consultation	
Début de la consultation : 22 mars 2021	Fin de la consultation : 12 avril 2021 inclus

Résultat de la consultation
Aucune observation et proposition du public n'a été réceptionnée à l'issue de la période de mise à disposition du public de 21 jours.

Conclusion
La procédure d'instruction de la demande de dérogation espèces protégées déposée a respecté le dispositif réglementaire. Sans observation, l'arrêté préfectoral proposé peut être signé en l'état.

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83

Courriel : [ddtm-biodiv@var.gouv.fr](mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr)

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)